

A. D. S. E.

Association de Défense de la Santé et de l'Environnement

Mairie 1, rue du Château 91410 Saint-Escobille

Association déclarée le 15.10.2002 n° 0911004402 sous la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2015

Le Mardi 19 Juin 2015, à 20h30, à la salle polyvalente de Mérobert

Sur convocation de sa Présidente, Marie-Josèphe MAZURE, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ADSE.

Introduction par Marie-Josèphe MAZURE, présidente :

Bonsoir à toutes et à tous,

Votre présence tellement nombreuse ce soir que le nombre de chaises est insuffisant nous réconforte et nous vous en remercions.

Je remercie particulièrement pour leur **présence** :

Franck MARLIN député maire d'Etampes qui nous a toujours soutenu efficacement dans notre lutte,

Guy CROSNIER, Conseiller départemental, maire de LA FORET STE CROIX

Laurence BONZANI, conseillère régionale

Jean-Pierre COLOMBANI, président de la CCESE

Christian SCHOETLL, maire de JANVRY et président du SICTOM du Hurepoix

Christine BOURREAU, maire de CHALO ST MARS

Régine LIBAUDE, maire d'ALLAINVILLE

Yves VILLATE, maire de ST ESCOBILLE

Claude FAUCONNIER, maire de PLESSIS ST BENOIST

Daniel BERTHE, maire d'AUTHON LA PLAINE

Denis MOUNOURY, maire de CORBREUSE

Jannick MOUNOURY, maire de LES GRANGES le ROI

René DAUVILLIERS, maire d'OYSONVILLE

Christian THIERRY, maire de Chatignonville

Alain MARTIN, maire de MEROBERT

Stéphane PRADOT, maire de SAINT HILAIRE

Absents excusés :

Claire-Lise CAMPION, sénatrice de l'Essonne,

Michel POUZOL, député de notre circonscription,

Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan

Geneviève MENNELET, maire de Chalou-Moulineux, représentée

Grégory COURTAS, maire de PUSSAY, représenté par Séverine RAME

Thierry GUERIN, maire de Congerville-Thionville

Jean-Claude REVAULT, maire d'ORMOY LA RIVIERE

Je remercie la municipalité de Mérobert qui nous accueille aujourd'hui, à cette assemblée générale, la 14^{ème} depuis le début de notre lutte commencée à l'initiative des Communes de Saint-Escobille et de Mérobert, membres fondateurs de l'ADSE.

Un merci chaleureux également à Fabrice MULLER qui assure comme d'habitude la sonorisation de notre AG.

Il faut le rappeler, nous avons empêché depuis 2002 l'installation d'une décharge qui, soyons en convaincus, entraînerait la ruine de nos villages et bien au-delà :

- Pollution de l'air, avec non seulement les odeurs, mais les risques graves pour notre santé et celles de nos enfants ;
- Pollution du sol avec la perte de qualité des productions agricoles qui sont la richesse de notre région et qui nous nourrissent tous ;
- Pollution du sous-sol et de notre eau potable qui provient de la nappe phréatique de Beauce.

M. Mazas, explique la nécessité de se défendre contre une telle installation : c'est une obligation qui incombe à tout citoyen, et qui est précisée dans l'article 2 de la loi constitutionnelle de 2005 relative à la Charte de l'environnement.

La Charte de l'environnement est un texte de valeur constitutionnelle, intégré en 2004 dans le bloc de constitutionnalité du droit français, reconnaissant les droits et les devoirs fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. Elle énonce notamment trois grands principes : le principe de prévention, le principe de précaution et le principe pollueur-payeur.

Je ne vais pas vous détailler aujourd'hui ce que nous expliquons depuis 13 ans et qui se vérifie dans de multiples endroits où des décharges du même type sont déjà installées. L'an dernier nous vous avons montré quelques images du film « super trash » : c'est la vérité, c'est la réalité d'une décharge pourtant moderne et aux normes !

N'écoutez pas les propos mensongers des industriels qui prétendent que leurs « décharges » ne créent aucune nuisance !

Ces quelques lignes d'un document officiel du ministère de l'environnement (base BARPI-ARIA) reconnaissent le contraire :

Dans le cas des centres de stockage, si les conditions de confinement sont insuffisantes, les déchets peuvent répandre des contaminants chimiques et microbiologiques dans l'environnement par infiltration de lixiviats ou formation de biogaz. Ce phénomène peut entraîner la pollution des ressources en eau, la pollution de l'air. L'exposition des populations riveraines est alors soit directe par inhalation, soit indirecte par ingestion d'eau contaminée ou de produits consommables irrigués par une eau contaminée. Aujourd'hui les CE, notamment ceux de classe I et II, sont cependant conçus de manière à limiter ces phénomènes (terrains imperméables avec maîtrise des eaux de surface et souterraines).

Les effets néfastes pour la santé répertoriés dans la littérature sont : une prévalence des troubles respiratoires, des troubles dermatologiques et irritations oculaires chez les populations exposées.

Et sur cette même base de données, nous avons retrouvé la liste des accidents, notamment des incendies dans les CSDU où la géomembrane de protection a évidemment fondu.

L'accidentologie est effrayante. **TOUS LES CENTRES SUBISSENT DES INCENDIES !**

M. Mazas invite les participants à consulter cette base de données.

Ceux qui ont visité Soignolles *en Seine et Marne* ont vu seulement ce que l'industriel a bien voulu leur montrer. Pourquoi à Soignolles les riverains se sont-ils regroupés en association dénonçant les nuisances créées ? Et même après la fin de l'exploitation, partout où les « décharges » ferment, partout elles laissent la pollution.

Jean-Pierre qui est, lui aussi, allé à Soignolles en 2010 va vous dire ses impressions :

Soignolles-en-Brie...

D'abord une étrange colline verdâtre à l'immensité déconcertante !

Bosse honteuse recouverte d'une herbe malingre qui pousse difficilement

Et laisse par endroit des plaques lépreuses,

Pauvre terre jetée là pour masquer l'immonde sous-sol qui n'en peut mais ...

Et n'arrive plus à nourrir la féтуque des près ou le ray-grass.

Tout un réseau de noirs tuyaux relie des cheminées basses

Qui captent les remugles gazeux d'un amoncellement caché de détritrus.

Plus de trente années d'ordures et de déchets banals se sont déposés là

Et dans sa grande générosité S... a végétalisé la colline honteuse.

Mais Dame Nature n'est pas dupe : elle refuse le stratagème !

Elle refuse d'alimenter cette herbe factice, masque dérisoire d'une mauvaise action.

Et pour montrer sa désapprobation, laisse apparaître ça et là des taches d'alopécie brunâtre...

...l'extension !

Joli vocable pour nommer ce nouveau dépotoir qui a vocation de dépasser son aîné.

Là, grossissant à vue d'œil sous la vomissure d'énormes camions, des fourmis jaunâtres,

A taille presque humaine, s'activent sur des bulldozers,

Ronflants dans la poussée descendante,

Glapissants dans la remontée,

Foulant et refoulant nos déjections modernes :

Plastiques de toutes les couleurs (c'est moins triste !),

*Tuyaux grossiers et éventrés, sacs à la noirceur de l'enfer...
Et pour animer cet infernal ballet maléfique et mortifère,
Une nuée de goélands argentés tentent vainement de couvrir de leurs cris le bruit mécanique.*

*Un petit tour sur la bande d'isolement,
Sensée apporter protection à l'environnement agricole,
Pour nous faire comprendre que nous vivons la fin du cycle de l'Homo Sapiens Sapiens.
Là, près de cette énorme déjection officielle,
Œuvre de nos experts en CSDU et autres installations classées protégeant l'environnement,
Les petits Hommo Sapiens Sapiens devenus Detritussimus viennent à leur tour
Clandestinement
Déposer leurs laissées :
Vieux matelas aux traces à peine effacées des amours tumultueuses,
Pots de peintures aux éclaboussures colorées d'intérieurs propres,
Bouteilles de gaz inertes nuançant l'orée du bois maigre de teintes industrielles,
Outils déglingués, inévitables cannettes d'aluminium, chopines de verre,
Bouteilles de plastique vouées à souiller le sol pour plusieurs siècles.
Faut bien laisser un souvenir à nos descendants !
Trop ringard une mosaïque ou une poterie sigillée...
Et bien sûr
Des pneus... des pneus, encore des pneus ! Toujours des pneus !
Ah ! Nos sacrées voitures et leurs chausses caoutchoutées jetées ça et là
Cerclant d'un noir charbonneux les quelques rares touffes d'herbe.
Et pourtant là, à quelques mètres, poussent du froment et du colza :
Pour qui ? Pour quoi faire ?
Je n'ose y penser...*

Puis MJ Mazure continue : « On nous laisse entrevoir **les emplois** : mais une telle installation ne créerait que 8 emplois et verrait la disparition de nombreuses exploitations agricoles devenues non rentables, suite au déclassement de leur production, dans un rayon de 5 à 10 kilomètres.

Et les chiffres de L'Observatoire régional des déchets d'Ile de France (ORDIF) le prouvent, 10 000T de déchets traités nécessitent :

- 31 emplois pour le tri des collectes sélectives publiques
- 11 pour le tri transfert privé
- 1 seul pour l'enfouissement

En Ile de France, le tri de nos déchets a généré 2 500 emplois en 10 ans. »

Claude Jaillat explique que de nombreux autres emplois peuvent encore être créés en consolidant et en implantant des structures de collectes, de tri et de valorisation ; il manque en France entre 60 et 80 installations dotées de tri mécanisé de forte capacité pour les déchets non dangereux.

70% des déchets du BTP doivent être valorisés avant 2020 (10,2 millions de T/an) et cela représente potentiellement 10000 emplois.

Marie-Josèphe Mazure poursuit : on fait miroiter aux communes **le gain fiscal**, il reste à prouver... et la santé de tous n'a-t-elle pas davantage de valeur que de beaux trottoirs ?

Certes, les déchets existent, il faut les traiter et nos syndicats intercommunaux essaient de réaliser ce traitement de la manière la moins polluante possible et se

sont engagés depuis de nombreuses années dans le recyclage, pour ce qui est des déchets ménagers.

Mais les déchets d'activités économiques posent un autre problème et c'est ceux-là qu'on voudrait stocker à Saint-Escobille pour le plus grand profit de l'industriel, alors qu'il est possible d'agir autrement : nous en donnerons des exemples concrets.

Même si les évènements récents de 2015 sont plus importants que ceux de l'année 2014, nous devons vous les rapporter, comme cela est prévu dans notre ordre du jour.

A/ Rapport moral - rapport d'activités 2014

1 /Combat juridique devant le Conseil d'Etat

Cette année 2014 fait suite à un évènement important : l'annulation de l'arrêté préfectoral de PIG de mars 2009 prononcé par la Cour Administrative d'Appel de Versailles en novembre 2013.

Cependant, comme vous en avez été informé lors de notre dernière AG, l'entreprise SITA a déposé un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat tandis que l'Etat n'a pas souhaité poursuivre. Fin juin, nous avons été informés de la recevabilité du pourvoi en cassation.

L'ADSE, les Communes de Saint-Escobille et de Mérobert, ainsi que la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France ont décidé immédiatement de se défendre par l'intermédiaire d'avocats spécialisés, rattachés au Conseil d'Etat.

L'arrêt du Conseil d'Etat nous est parvenu depuis et nous en reparlerons dans la suite de cette réunion.

2/Contribution à l'enquête publique du Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PREDEC)

Présenté par Claude Jaillot

Nous avons étudié ce document capital qui reprend des préconisations que nous avons formulées à plusieurs reprises et d'autres, voici quelques exemples :

- Repenser la prospective de gestion des déchets en recherchant une cohérence entre PREDEC, PREDMA, SDAGE et autres plans et schémas ;
- Favoriser l'émergence de filières et d'une économie circulaire locale et régionale et pourquoi pas interdépartementale au-delà des limites territoriales de l'IDF ; autant utiliser les filières et les installations des départements voisins à l'IDF souvent en surcapacité plutôt que de créer de nouveaux équipements ;
- Optimiser le transport en favorisant les projets bénéficiant d'un report modal (voies fluviale/ferroviaire) ;

Vous pourrez retrouver l'ensemble de nos arguments sur le site internet.

ACTUELLEMENT PLUS DE 90% des déchets du BTP vont en décharge alors qu'ils pourraient être recyclés.

3/Vente de livres et d'objets

Présenté par Béatrice Balseiro, Sophie Buchy, Jean-Pierre Lienasson

La bibliothèque d'Etampes « la joie de lire » par l'intermédiaire de Bernadette et Bruno Catrice que nous remercions vivement, a fait don de l'ensemble de ses livres et de son matériel à notre association.

Sophie, Béatrice, Raphaël, Bernadette et Bruno ont pendant deux mois trié, emballé transporté des milliers de livres que Jean-Pierre met en vente sur « Priceminister ».

Nous remercions la commune de Saint-Escobille qui a mis à notre disposition un local pour les entreposer.

Le matériel a été vendu dans un dépôt brocante, nous vous donnerons le résultat financier en cours d'année.

Jean-Pierre présente les premiers résultats des ventes de livres.

Ce qui ne peut être mis en vente par nos soins a été distribué à d'autres associations et le reliquat a été repris par la recyclerie de Prunay sur Essonne (recyclerie du Gâtinais) .

Rien n'ira à la poubelle !

La présidente demande à l'assemblée de se prononcer sur ce rapport d'activités.

Vote à l'unanimité

B/ Rapport financier 2014

Présenté par Vincent Imbault, trésorier (document à votre disposition auprès du bureau de l'ADSE)

Voté à l'unanimité

C/ Budget prévisionnel 2015

Présenté par Vincent Imbault, trésorier (document à votre disposition auprès du bureau de l'ADSE)

Nous avons besoin d'aide pour récupérer le maximum d'adhésions. Le nombre d'adhérents appuiera très favorablement toutes les actions juridiques de l'ADSE.

La présidente remercie chaleureusement M. Maduel qui a fait du porte-à-porte à Oysonville nous rapportant ainsi plus de 150 adhésions.

Maintenir la cotisation à 2 euros symboliques permet d'avoir davantage d'adhérents. Mais il est tout à fait possible de donner davantage.

Vote à l'unanimité.

Marie-Josèphe Mazure et Claude Jaillet remercient les communes qui ont contribué largement à cette situation financière très saine de l'association. La Ville d'Etampes fut le fer de lance du principe de verser x€/habitant

D/ Evènements récents

1/ L'arrêt du Conseil d'Etat en date du 30 mars nous est parvenu :

Explications de MJ Mazure et René Mazas.

- L'arrêt de la Cour Administrative d'Appel du 21 novembre 2013 qui annulait le PIG est annulé ;
- L'affaire est renvoyée devant cette même Cour ;
- Les Communes de Saint-Escobille et de Mérobert, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'IdF et l'ADSE devront verser chacune 750€ à SITA (nous avons déjà dû la verser).

Cela veut dire que la CAA va devoir statuer à nouveau sur l'arrêté de PIG du 13 mars 2009... en 2015.

Le Conseil d'Etat fait une vérification de la bonne application du droit. Ce n'est pas nous qu'il a condamné, c'est la Cour Administrative d'appel qui a été jugée.

La Cour Administrative d'Appel vient de nous donner un délai de 2 mois (jusqu'au 30 juin) pour présenter nos observations.

Et, avec le concours de nos avocats qui connaissent parfaitement le dossier puisqu'ils ont travaillé avec nous depuis 2009, nous avons une nouvelle possibilité de défendre notre cause. Nous pourrons développer une argumentation renouvelée. Plusieurs considérations du Conseil d'Etat sont aisément discutables et le temps joue en notre faveur.

De plus nous avons la chance depuis le début de notre combat d'avoir comme alliés : la Commune de Saint-Escobille, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture et la Commune de Mérobert jusqu'à ce jour. Maintenant nous demandons à nos alliés s'ils sont d'accord pour continuer la lutte juridique pour protéger notre région.

Jean-François MINIER affirme que la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile de France poursuit devant la Cour administrative d'appel.

Yves VILLATE, maire de Saint-Escobille précise que sa commune a recours à deux avocats Me Landot et Me Gaschnard, ce dernier a défendu brillamment les intérêts de la commune devant le Conseil d'Etat.

Alain MARTIN maire de Mérobert explique que sa commune, qui soutient la lutte contre le projet de décharge, n'a pas les moyens financiers de recourir à un avocat. Il ajoute que selon lui c'est une cause perdue et qu'il serait préférable de négocier avec SITA.

Les participants manifestent leur désapprobation.

La parole est prise par l'assemblée.

Franck Marlin propose alors à la Commune de Mérobert, une aide financière de la réserve parlementaire, Guy CROSNIER celle du Conseil départemental de l'Essonne et Christine Bourreau, maire, une participation de la Commune de Chalo Saint Mars.

L'important est avant tout de préserver l'union des élus et de l'association contre ce projet nuisible à tous.

SITA se lassera, son dossier est de plus en plus périmé à tous points de vue...

Mais vous pouvez nous faire confiance : nous n'abandonnerons jamais.

2/ Adhésion à « Zero waste » France

Depuis de nombreuses années nous avons eu des contacts avec le CNIID, collectif d'associations qui lutte pour une meilleure gestion des déchets. Ce collectif vient de se réunir avec un groupe international « Zéro waste » (zéro déchet, zéro gaspillage), sous la dénomination « Zéro waste France ».

Nous avons été invités à l'assemblée générale qui s'est déroulée le 7 mars. Y étaient présents, Marie-Josèphe Mazure, Béatrice et Raphaël Balseiro et Claude Jaillet.

Le but de ce collectif est de coordonner et d'aider les associations qui militent pour une meilleure gestion des déchets, soutien juridique en particulier. Les membres de ce collectif participent aux élaborations de tous les plans prospectifs comme le PREDMA, interviennent dans les travaux de l'ORDIF et de l'ADEME, sont en relation avec le Ministère de l'Ecologie... Ils élaborent des stratégies de prévention et de gestion des déchets en impliquant l'ensemble de la population, les collectivités et les entreprises.

Au moment où il faut s'attendre à voir notre lutte se poursuivre encore, tous les soutiens sont importants, et l'adhésion à ce collectif ne pourra que nous donner davantage de force, en nous permettant de bénéficier de sa base de données juridiques et de ses relations européennes. Ils viennent de publier un article dans leur newsletter concernant notre lutte.

Comme nous l'avons proposé au CA nous vous demandons votre accord pour adhérer à ce collectif, sur la base de 100€.

Vote à l'unanimité.

Il est aussi possible d'adhérer individuellement.

E/ Renouvellement du premier tiers du Conseil d'administration

Présenté par Jean-François Minier, vice-président.

AYME **Bernard**

BALSEIRO **Béatrice**

BALSEIRO **Franck**

BECAVIN **Roland**

BEDARD **Yann**

BOEHLER **Gabrielle**

BOUDINET **Albert**

BOURREAU	Christine
BUCHY	Sophie
CHASSIN	Michel
COURTAS	Grégory
DAGUENET	Philippe
DALLIER	Laurent
DAUVILLIERS	René
DEFOSSEZ	Dominique
DEMEURE	Odile
DESSENNE	Brigitte
DUMONT	Christophe
ENGASSER	Claude
MENNELET	Geneviève

Les candidats sont invités à prendre la parole.

Ils sont élus à l'unanimité.

Renouvellement vérificateurs

BAUDOIN	Gilles
----------------	---------------

Le candidat est invité à prendre la parole.

Il est élu à l'unanimité.

F/Présentation du nouveau site internet de l'ADSE

Présenté par Béatrice Balseiro, secrétaire

Les différentes pages du site sont présentées sur le power point et expliquées au fur et à mesure.

Chacun peut enrichir le site : exemples

1. Si vous étiez présents à des manifestations de l'ADSE et que vous avez pris des photos, nous les envoyer ;
2. Si vous êtes membres d'une association, lui demander de nous envoyer son soutien ;
3. Vous avez ou vous occupez une fonction politique, vous faites parti d'un groupement politique, envoyez nous votre soutien ;
4. Vous possédez des documents qui peuvent nous aider à enrichir ceux qui sont sur le site, nous sommes preneurs....
5. Ceux qui ont un compte facebook peuvent cocher « j'aime »

Réponse aux autres questions de l'assemblée

La présidente précise « Vous pourrez constater le grand nombre et la qualité des informations qui figurent sur ce site. Nous avons bien sûr fait appel à un professionnel qui en a constitué la structure, mais c'est Béatrice aidée de Raphaël et de ses fils qui a réuni et fait entrer cette masse énorme de documents... un travail de longue haleine qui s'ajoute à toute la communication avec les adhérents, avec les associations, avec toutes les personnes qui désirent des informations.

Je peux vous l'affirmer Béatrice avec toute sa famille travaille plus qu'à plein temps pour l'ADSE... sans salaire qu'elle ne demande pas d'ailleurs.

Avec toute sa famille elle mérite plus que des applaudissements pour son dévouement sans limite à notre cause, pour notre santé à tous ».

Conclusion

Nous sommes à un moment clé de notre lutte, conscients que, par son jugement, le Conseil d'Etat vient de manquer l'occasion d'obliger l'Etat et les industriels à s'engager dans une politique de véritable réduction des déchets. La décision de la Cour administrative d'appel en 2013 était un grand pas en avant, le Conseil d'Etat a manqué d'audace pour poursuivre ce que la Cour avait commencé.

Mais l'audace, nous en avons toujours, envers et contre tous, vous pouvez nous faire confiance nous tiendrons jusqu'au bout dans ce combat que nous menons pour nos villages, pour notre région, pour une gestion des déchets enfin durable et créatrice d'emplois, c'est-à-dire qui préserve à la fois nos ressources et notre environnement.

Claude Jaillat explique que l'ADSE ne s'est jamais positionnée contre ce projet de méga-décharge sans proposer en parallèle des solutions alternatives à la gestion actuelle des déchets. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle a créé pour son site internet un onglet spécial sur le sujet... Le dossier est construit sur des bases solides ; il convient aujourd'hui de l'enrichir.

Vos contributions seront les bienvenues.

Récapitulatif de cette réunion

Toutes les résolutions et orientations soumises à l'Assemblée Générale souveraine ont été votées à l'unanimité fixant ainsi la stratégie globale de l'ADSE sans équivoque et sans aucune restriction.

Puis Marie-Josèphe Mazure poursuit : « Léonard de Vinci disait il y a 5 siècles : ***Il est plus facile de s'opposer au début qu'à la fin*** c'est encore vrai ! Nous l'avons fait et depuis 2002, ensemble et nous avons tenu l'opposition dans la durée. Forts de nos droits et conscients de nos devoirs, nous continuerons jusqu'à la victoire !

Je termine cette AG en remerciant tous ceux qui nous soutiennent par leur présence et leur adhésion et j'invite les membres du CA à rester pour une courte réunion, afin d'élire le bureau et de donner l'autorisation d'ester en justice. »